Envoyé en préfecture le 20/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le
ID : 077-217702687-20260413-D2026_42-DE

Nombre de Conseillers		
Afférents au Conseil Municipal (dont pouvoirs)	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	24
Date de convocation : le 31 mars 2026 Date d'affichage : le 31 mars 2026		

Séance du treize avril deux mille vingt-six à vingt heure trente

DELIBERATION

N° 2026.42

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAGNY LE HONGRE

Le 13 avril 2026, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 31 mars 2026, s'est réuni en son lieu habituel, sous la présidence du Maire, Madame Véronique FLAMENT-BJARSTAL

Présents : Véronique FLAMENT-BJARSTAL – Patrick SCHILLINGER – Marina RENUCCI - Gisèle HENRY – Alain MASSON - Suzanne CHAAR - Laurent GIANNETTI - Simonetta RESTA - Alexandra BRISSARD – Barbara DELON - Pascal GERTRUDE - Laurence LAMAIRE - Emmanuel PAIRE Valérie PEREZ LOPEZ - Rémy PORTES - Pascale POSE - Jérôme RAMUNDO - Claude ROBERT – Mathieu ROYER - Jean-François SCHNEIDER - Eddy SETHIAN - Pierre-Louis MAGNANI – Pascal CEREUIL Sonia LAVAUD

Absents excusés : Laurent CHOUKROUN a donné pouvoir à Patrick SCHILLINGER
Pierrette DENOYELLE a donné pouvoir à Emmanuel PAIRE
Virginie FLEURIEL a donné pouvoir à Simonetta RESTA
Patrick MARECHAL a donné pouvoir à Sonia LAVAUD
Emmanuel BOYER a donné pouvoir à Pascal CEREUIL

Secrétaire de séance : Emmanuel PAIRE

Affectation des résultats 2025

Le Conseil Municipal,

En application des articles L. 2311-5, R. 2311-11, R. 2221-48-1, R. 2221-90-1, R. 2311-13, D. 5217-12 et D. 5217-13 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le résultat de l'exercice précédent est affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la clôture de l'exercice suivant.

Après avoir entendu le Compte Financier Unique dont les résultats se décomposent comme suit :

Envoyé en préfecture le 20/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le
ID : 077-217702687-20260413-D2026_42-DE

Section fonctionnement		Section investissement	
Résultat de l'exercice		**Résultat de l'exercice**	
Dépenses de l'exercice	11 516 402,25 €	Dépenses de l'exercice	5 485 995,98 €
Recettes de l'exercice	11 758 043,60 €	Recettes de l'exercice	3 367 698,22 €
Résultat de l'année	241 641,35 €	Résultat de l'année	- 2 118 297,76 €
Résultats antérieurs		**Résultats antérieurs**	
Excédent	3 431 591,85 €	Excédent	1 973 247,77 €
Déficit	- €	Déficit	- €
Résultats cumulés clôture	**3 673 233,20 €**	**Résultats cumulés clôture**	**- 145 049,99 €**
Restes à réaliser Dépenses	- €	Restes à réaliser Dépenses	1 174 126,96 €
Restes à réaliser Recettes	- €	Restes à réaliser Recettes	1 389 548,20 €
Résultats corrigés clôture	**3 673 233,20 €**	**Résultats corrigés clôture**	**70 371,25 €**
	RESULTAT GLOBAL		**3 743 604,45 €**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE :

ARTICLE 1er :
Le résultat de fonctionnement global s'apprécie à 3.673.233,20€ conformément au tableau inséré sur la première page de la délibération (ligne budgétaire R002).

Le déficit d'investissement global cumulé au 31 décembre 2025 constitue un déficit d'investissement reporté (ligne budgétaire 001) de -145 049,99 €.

Les valeurs reprises sont conformes à l'état de consommation des crédits budgétaires et aux résultats constatés en N-1 :

Envoyé en préfecture le 20/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le
ID : 077-217702687-20260413-D2026_42-DE

	RESULTAT CFU 2024	AFFECTION A LA SECTION D'INVEST	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXCERCICE 2025
INVESTISSEMENT	1 973 247,77 €		-2 118 297,76 €	**-145 049,99€**
FONCTIONNEMENT	3 431 591,85 €	0,00 €	241 641,35 €	**3 673 233,20 €**

RESTES A REALISER 2025	SOLDE DES RESTES A REALISER	BESOIN DE FINAN-CEMENT A COUVRIR (1068)
RAR Dépenses		
1 174 126,96 €	**215 421,24 €**	**0,00 €**
RAR Recettes		
1 389 548,20 €		

Décide d'affecter le résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement à la clôture de l'exercice	**3 673 233,20 €**
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	**0,00 €**
Solde disponible affecté comme suit :	**3 673 233,20 €**
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne R002)	3 673 233,20 €
Total affecté au c/1068	0,00 €
Pour mémoire	
Solde d'exécution d'investissement reporté négatif en D001/positif en R001 (résultat reporté 2024 + résultat 2025)	- ***145 049,99 €***
Excédent global cumulé inscrit en R002	**3 673 233,20 €**
En cas de section de fonctionnement en déficit : déficit reporté (ligne D002)	**0,00 €**

ARTICLE 2 :
Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

⇒ Monsieur le Sous-Préfet de Torcy,
⇒ Madame le trésorier de Chelles
⇒ Remise aux archives communales,
⇒

Véronique FLAMENT-BJÄRSTÅL

MAIRIE DE MAGNY LE HONGRE (Seine-et-Marne) R.F.

Maire de Magny Le Hongre

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun, 43 rue du Général-de-Gaulle, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur.
Le tribunal administratif peut être aussi saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site Internet www.telerecours.fr .